

**PROGRAMME DE VEILLE 2019 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120**

ALERTE N° 24 CONCERNANT MERCIALYS

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG publie depuis 1998 un code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations de l'AFG sur le gouvernement d'entreprise » (dernière mise à jour en 2019) et alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que la loi de sécurité financière du 1er août 2003 rend obligatoire l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC et demande aux sociétés de gestion d'indiquer les motifs pour lesquels elles ne les auraient pas exercés.

END

MERCIALYS

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 24 AVRIL 2019

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

▪ **RESOLUTION 27 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 10% du capital par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

Référence

**Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2019 :
Titre I-C 1-2 (b)**

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitées à des obligations convertibles).

- **RESOLUTION 28 : Augmentation de capital sans DPS « au fil de l'eau »**

Analyse

La résolution 28 autorise pendant 26 mois l'augmentation du capital sans droit préférentiel de souscription « au fil de l'eau » par tranches de 10% du capital social par an, ce qui excède la limite de 10% préconisée par l'AFG.

Référence

**Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2019 :
Titre I-C 1-2 (b)**

L'AFG recommande que les autorisations d'augmentation de capital, sans droit préférentiel de souscription et sans délai de priorité obligatoire, potentiellement cumulées, soient limitées à 10% du capital.

- **RESOLUTION 29 : Option de sur allocation (green-shoe)**

Analyse

La résolution 29 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment dans les résolutions 27 et 28 qui ne respectent pas elles-mêmes les recommandations de l'AFG.

Référence

**Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2019 :
Titre I-C 1-2 (b)**

L'AFG recommande que les autorisations d'augmentation de capital, sans droit préférentiel de souscription et sans délai de priorité obligatoire, potentiellement cumulées, soient limitées à 10% du capital.

GOUVERNANCE

1- Composition du conseil de MERCIALYS

Le conseil d'administration de MERCIALYS comportera, à l'issue de l'assemblée générale, 54,5% de membres libre d'intérêts en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
<input checked="" type="checkbox"/>	Eric Le Gentil	Président Ancien dirigeant	Non Libre d'intérêts	100%	M	58	FR	10	2022	0	1		M	M
	Jacques Dumas	Représentant d'actionnaire	Non Libre d'intérêts	100%	M	66	FR	14	2020	0	4		M	M
	Generali Vie rep par Bruno Servant	Représentant d'actionnaire	Non Libre d'intérêts	91%	-	-	-	12	2021	-	-			
	La Forézienne de Participations rep par David Lubek	Représentant d'actionnaire	Non Libre d'intérêts	100%	-	-	-	9	2021	-	-			
	Michel Savart	Représentant d'actionnaire	Non Libre d'intérêts	100%	M	57	FR	9	2020	1	2	M		
	Stéphanie Bensimon		Libre d'intérêts	83%	F	42	FR	1	2022	0	1	P		
	Victoire Boissier		Libre d'intérêts	91%	F	51	FR	2	2021	0	1		M	M
	Elisabeth Cunin-Diéterlé		Libre d'intérêts	91%	F	58	FR	7	2022	0	1		P	P
	Dominique Dudan-Deloché de Noyelle		Libre d'intérêts	100%	F	65	FR	1	2021	0	3		M	M
	Ingrid Nappi-Choulet		Libre d'intérêts	82%	F	53	FR	5	2020	0	1	M		
	Pascale Roque		Libre d'intérêts	64%	F	58	FR	1	2021	1	1	M		

2- Spécificités

- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.

✍

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

